



Tapez vite **887*1*7#** et profitez des appels illimités le dimanche



Avantage : 0F/min sur tous vos appels vers TOGO TELECOM toute la journée du dimanche.
(Coût de souscription : 500F)

Offre réservée aux clients illico

Infos : 112



RDV la semaine prochaine pour d'autres surprises !

N°632

du 23
AOÛT
2013



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

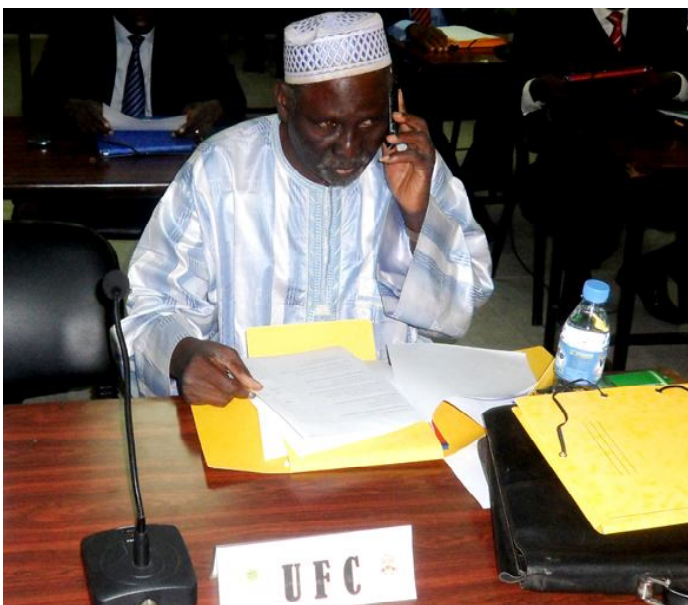
P.4 Qu'est-ce qui fait courir l'ex-Dg de SE2M sous mandat d'arrêt ?

Condamné à payer plusieurs milliards à l'Etat togolais, Jacques Dupuydauby cherche une échappatoire

P.3 Refonte du règlement intérieur de l'Assemblée nationale / Création des groupes parlementaires

Arc-en-ciel évite de se fondre dans le CST, l'UFC contre une alliance forcée

P.7 Collaboration UNFPA –Togo
Le 6ème programme de coopération en cours d'élaboration



Honorable Bouraïma-Dibacté Brim de l'UFC

P.4 Panier de la ménagère à Lomé
Piments rouges frais et Tomates rondes font baisser les prix en juillet

P.3 Avec sa nouvelle activité de monitoring
La CNSC se donne 6 mois pour évaluer l'activité des 91 nouveaux députés

P.4 Pour une relance effective de la filière
Plaidoyer pour le centre de recherche cotonnière agonisant de Kolokopé

spéciale promo vacances

Le prix... Pas un obstacle !

- 1 F/sec de 22h à 05h vers Moov
- 1,5 F/sec de 05h à 22h vers Moov
- 2,5 F/sec vers les autres opérateurs
- 1 F/sec vers 5 numéros complices 24h/24

(Coût de souscription à 100 CFA)

Service Client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

gr. etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



Refonte du règlement intérieur de l'Assemblée nationale / Création des groupes parlementaires

Arc-en-ciel évite de se fondre dans le CST, l'UFC contre une alliance forcée

Late Pater

Mercredi soir, sur les écrans de la télévision nationale, l'ambiance était familiale entre les neuf membres de la commission ad hoc mise en place pour refondre le règlement intérieur de l'Assemblée nationale, après la rentrée de droit effectuée 24 heures plus tôt, le 20 août 2013. On les a vus se taquiner, avec des larges sourires. Mais il a fallu, après, passer aux choses sérieuses. Et ce sont les débats pour l'adoption du règlement intérieur à soumettre à la plénière du 26 août prochain, pour les cinq années à venir. Il ne faut pas s'en douter, l'un des points essentiels est le nouveau nombre de députés à réunir pour former un groupe parlementaire. Sur la question, l'unanimité semble être faite de bouger les lignes. Le Togo s'étant déjà particularisé en 2007 en voulant juste satisfaire le Comité d'action pour le renouveau (CAR) avec ses quatre députés. Le nombre avait été donc revu à la baisse, de huit à quatre députés. Aujourd'hui, pendant que les pays voisins ont imposé un minimum de huit députés pour former un groupe parlementaire, le débat renaît à l'entame de la cinquième législature au Togo. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les deux jours de débats en commission (mercredi et jeudi) ont été chauds sur la question. La majorité UNIR souhaite un retour au minimum de huit députés. Comme avant 2007. De quoi ne plus mettre en berne l'image du parlement togolais. Et c'est ici que la Coalition Arc-en-ciel a fortement manifesté son désaccord. Elle a défendu sa chapelle, n'ayant obtenu que six députés. Arc-en-ciel veut que le nombre soit juste remonté à six députés. Ce qui ne va pas obliger la Coalition à fondre ses six députés dans le Collectif Sauvons le Togo (CST) pour la formation du groupe parlementaire, si on maintient le minimum de huit députés. Apévon Dodji et les siens n'ont pas encore fini de digérer la guerre ouverte entre les deux regroupements de l'opposition avant, pendant et après le scrutin législatif du 25 juillet 2013. Ils ne veulent pas être avalés par leurs alliés-adversaires du CST. Arc-en-ciel évite le CST et veut plutôt son propre groupe parlementaire.

Pendant ce temps, l'Union des forces de changement (UFC) ne veut pas avoir la mort dans l'âme. Avec ses trois députés, le parti de Gilchrist Olympio exige, de son côté, que le nombre minimum soit abaissé à trois députés, pour s'aligner sur son score à lui. Djimon Oré veut qu'on reste coller à la complaisance qui a prévalu en 2007 en faveur du CAR. En clair, le parti jaune ne souhaite pas être poussé à une alliance forcée avec... les autres groupes parlementaires, si le nombre est juste abaissé à six. Même si, au nom du partenariat gagnant-



Les honorables Dodji Apévon d'Arc-en-ciel (à gauche) et Jean-Pierre Fabre du CST (à droite)

perdant (au regard des résultats catastrophiques obtenus le 25 juillet), beaucoup doivent s'attendre à voir plus le parti de Gilchrist Olympio se rallier à celui de Faure Gnassingbé. Les voies vers le CST, et l'ANC en son sein, et Arc-en-ciel étant davantage obstruées. L'intérêt est tout trouvé surtout que, dans les coulisses, l'UFC pleurniche pour être présente dans le prochain Gouvernement.

Jusqu'à tard hier, ça a coïncé, au point où le président de la commission ad hoc a finalement par lâcher que le sujet allait être renvoyé à la séance plénière si les neuf membres n'arrivent pas à un consensus. Un consensus que réclame en commission la Coalition Arc-en-ciel, craignant que tout vote en plénière signifie que la position du parti UNIR (huit députés) ne passe comme une lettre à la poste.

Suivant le règlement intérieur de 2007, les députés peuvent s'organiser en groupes par affinités politiques. Ils doivent remettre en ce cas au bureau de l'Assemblée nationale une déclaration indiquant le nom et la composition de leur groupe. Toute modification doit être portée à la connaissance du bureau de l'Assemblée nationale et publiée au Journal Officiel. Un groupe ne peut être reconnu comme administrativement constitué que s'il réunit au moins le vingt-cinquième (1/25, soit 3,24 députés sur les 81 d'alors) des membres composant l'Assemblée. Un parti politique ne peut constituer plus d'un groupe parlementaire et un député ne peut appartenir qu'à un seul groupe. Les députés qui n'appartiennent à aucun groupe peuvent s'apparenter à un groupe de leur choix avec l'agrément du bureau de ce groupe. Ils comptent pour le calcul des sièges accordés au groupe dans les commissions. Tout député qui n'appartient ou ne s'apparente à aucun groupe est dit non-inscrit. Les groupes constitués s'organisent de manière autonome et assurent leur service intérieur par un secrétariat administratif. Le statut, l'effectif, les conditions matérielles d'installation et de fonctionnement de ces secrétariats de même que les droits d'accès et de circulation de leur personnel dans le palais de l'Assemblée nationale sont fixés par le bureau de l'Assemblée nationale sur proposition des questeurs et des présidents des groupes. Tout groupe parlementaire doit élire un président et un vice-président. Les présidents des groupes

parlementaires sont membres de droit de la conférence des présidents. En cas d'absence ou d'empêchement, ils sont suppléés par leurs vice-présidents. Les modifications à la composition d'un groupe sont portées à la connaissance du bureau de l'Assemblée nationale sous la signature du président du groupe s'il s'agit d'une radiation, sous la signature du député intéressé s'il s'agit d'une démission, et sous la double signature du député et du président du groupe s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement. Est interdite la constitution de groupes de défense d'intérêts particuliers, locaux ou professionnels. Il est interdit à tout député, sous les peines disciplinaires, d'adhérer à une association ou à un groupement de défense d'intérêts particuliers, locaux ou professionnels, ou de souscrire à son égard des engagements concernant sa propre activité parlementaire, lorsque cette adhésion implique l'acceptation d'un mandat impératif. Enfin, après la constitution des groupes, le président de l'Assemblée réunit leurs représentants en vue de procéder à la division de la salle de séance en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place des députés non-inscrits par rapport aux groupes.

Pour l'autre point très attendu du règlement intérieur, il faut se souvenir du spectacle de 2007, né de l'application de l'article 8 relatif au principe directeur devant guider la formation des bureaux : «*le bureau de l'Assemblée nationale, les présidents des commissions et les bureaux des commissions sont élus en s'efforçant de refléter la configuration politique de l'Assemblée nationale*». A l'époque, le groupe de mots «*en s'efforçant de refléter*» a divisé les honorables : l'UFC exigeait la 1^{ère} vice-présidence (avec ses 27 députés) alors que le RPT voulait garder la main en cas d'absence du président de l'Assemblée, au nom de la majorité mécanique. Finalement, tout a capoté et le RPT a pris tous les sept postes du bureau. Qu'est-ce que cela va donner en 2013 avec cette majorité plus écrasante du parti présidentiel UNIR ? Tout sera éclairci le lundi prochain, avant l'élection du bureau définitif qui doit mettre fin au mandat de 15 jours du bureau d'âge présidé par l'honorable

Georges Calvin Lawson.

D'ores et déjà, la commission a pu mettre dans le projet de règlement intérieur, noir sur blanc, qu'il faut obligatoirement lever l'immunité parlementaire d'un député, même pris en flagrant délit, avant de le garder et le juger.

Ce vendredi, ce sera finalement une course contre la montre pour la commission. Le texte devant être prêt et envoyé pour avis à la Cour constitutionnelle, avant toute adoption en plénière prévue pour le lundi prochain.

Avec sa nouvelle activité de monitoring

La CNSC se donne 6 mois pour évaluer l'activité des 91 nouveaux députés

Le projet a été officiellement lancé le 19 août dernier à Lomé par une session de renforcement de capacités en techniques de monitoring de l'activité parlementaire. Pour la phase pilote de l'action de monitoring de l'activité parlementaire, entre août 2013 et janvier 2014, soit une durée de six mois, la Concertation nationale de la société civile du Togo (CNSC-Togo) veut évaluer les activités des députés et groupes parlementaires dans les domaines spécifiques de la santé, de l'éducation, de l'environnement et des droits de l'Homme et l'effet induit de ces actions sur les conditions de vie des populations, proposer les actions à entreprendre par l'Assemblée nationale pour impulser un réajustement en vue d'une meilleure efficacité des politiques publiques, et entreprendre des actions visant à renforcer la communication et le dialogue entre les citoyens et les députés siégeant en leur nom à l'Assemblée nationale.

Pour en arriver là, le constat est fait d'améliorer nécessairement la gouvernance, de contrôler les politiques et actions publiques, et surtout d'ériger en règle le suivi-évaluation de leur mise en œuvre. Au vu des nombreux obstacles dressés volontairement contre lesdites politiques publiques de développement. «*Les Institutions de la République en charge de la planification, l'exécution, la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques doivent mettre le citoyen au cœur de leurs actions en tant qu'acteur et bénéficiaire des initiatives de développement (...)* Or, on note une faible collaboration entre l'Assemblée nationale et la société civile», fait observer la CNSC, en

VERBATIM Par Eric J.

Maturité progressive du peuple

Le 12 août dernier, la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs des élections législatives du 25 juillet 2013. Faudrait-il rappeler que seulement cinq recours ont été déposés par les candidats sur l'ensemble des 30 circonscriptions électorales alors que des voix s'étaient élevées pour protester farouchement contre les résultats provisoires de la Ceni. Lesdits résultats définitifs étant d'ailleurs sans recours, n'ont été que la confirmation de ceux de la Ceni.

Comme à l'accoutumée, l'opposition incarnée par le Collectif Sauvons le Togo, Cst, et la Coalition Arc-en-ciel était montée au créneau pour contester ces résultats. «*Nous continuons de contester l'ensemble des résultats de ce scrutin car ils ne sont pas représentatifs de l'expression des suffrages du peuple togolais, ni transparents et sincères car l'ensemble du processus a été vicié, phagocyté et dévoyé.*» a dit Agbéyomé Kodjo, candidat malheureux du Cst dans la circonscription de Yoto. Quant à dame Brigitte Adjamagbo-Johnson de la Coalition Arc-en-ciel, elle a déclaré que «*ses électeurs et elle-même sont choqués par ce résultat.*»

Quand on conteste, il faut apporter des preuves de ses allégations. Evidemment, l'opposition togolaise est embarrassée, car au cours des marches de protestation qu'elle a organisées au lendemain de la proclamation des résultats pour revendiquer sa victoire, ses militants ont réclamé des preuves. La promesse leur a été faite que les preuves viendront, après compilation des résultats. Une semaine, deux et trois, aucune pièce justificative des fraudes annoncées. Pourtant, les leaders de l'opposition avaient parlé de bureaux de vote fictifs et d'urnes bourrées dans plusieurs localités et centres de vote.

Les organisateurs de ces marches avaient pensé faire le plein des rues comme par le passé pour pouvoir chanter le régime en place. Heureusement ou malheureusement, les populations n'ont pas répondu à leurs appels.

Dans les rues de la capitale Lomé, la déception était perceptible chez certains partisans de l'opposition inconsolables vis-à-vis de cette nouvelle trouvaille de leurs leaders : se dire triché et être à même d'apporter les éléments de preuves est tout simplement ahurissant. C'est d'ailleurs pour ça qu'ils ne veulent plus faire le pavé pour servir de béquille. Une maturité progressive du peuple clairement exprimée.



Photo de famille à la cérémonie de lancement officiel du projet

cherchant à valoriser le contrôle citoyen de l'action publique. Elle a choisi l'Assemblée nationale pour son rôle central dans l'adoption et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques et actions publiques, à travers le vote des lois y compris la loi des finances, la ratification des conventions et traités internationaux et le contrôle de l'action gouvernementale.

Dans la pratique, le projet se résume à l'observation des activités parlementaires, avec présence effective des moniteurs de la CNSC à chaque session parlementaire ouverte au public, et à la revue documentaire sur les rapports des travaux à huis clos des groupes et commissions parlementaires. Il se dit que le moniteur doit rassembler un maximum d'informations sur les activités parlementaires à travers le suivi des députés, des groupes parlementaires et des commissions spécialisées. L'approche se veut participative et se fera à travers des interviews individuelles ou des focus groupes, le suivi des débats ouverts au public au sein des commissions. Seulement, on y rétorquera que, jusque-là au Togo, les travaux en commission se font portes et fenêtres hermétiquement fermées. A ces techniques, la CNSC ajoute également des visites de terrain et

des enquêtes auprès des populations pour évaluer la manière dont elles perçoivent l'impact des actions parlementaires sur leurs conditions de vie. Elle promet un rapport semestriel fréquent faisant l'état des lieux de la performance de l'action parlementaire. Il faut retenir que cette phase pilote du projet est financé sur fonds propres de la CNSC. 12 moniteurs sont mis à contribution.

Pour rappel, la CNSC-Togo est lancée officiellement le 15 juin 2002. Elle est un réseau d'acteurs de la société civile (ONG, associations, réseaux d'organisations et de fédération d'organisations citoyennes et de mouvements sociaux) du Togo, et se définit comme un tissu de relations qui catalyse les volontés, stimule les idées, fait naître de nouveaux projets, de nouveaux partenariats, de nouveaux réseaux. Elle est avant tout un espace de dialogue entre les acteurs des organisations citoyennes de tout le pays. Elle fédère les acteurs individuels et les organisations, analysent des problématiques qui les concernent, cherchent des solutions et dégagent des positions communes. Entre 2010 et 2012, elle a eu un succès avec le monitoring de l'action publique dans les 21 communes du Togo.

Panier de la ménagère à Lomé

Piments rouges frais et Tomates rondes font baisser les prix en juillet

Jean Afolabi

En juillet 2013, le niveau général des prix à la consommation a poursuivi sa baisse amorcée en juin 2013. Il a connu pour ce mois de juillet 2013 une baisse de 0,6% après une baisse de 0,2%. La régression du niveau général des prix est essentiellement due à la diminution de 1,7% des prix des produits de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées», explique la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale. À l'instar du mois précédent, elle attribue cette baisse observée au niveau de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» à la régression des prix des postes «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (-5,1%), «Sel, épices, sauces et produits alimentaires (non déclarés ailleurs)» (-10,3%), «Légumes secs et oléagineux» (-10,9%), «Légumes frais en fruits ou racine» (-3,8%). Parmi les produits qui ont eu une forte contribution à la baisse de l'indice, il est cité «Tomates rondes» (-22,1%), «Piment rouge frais» (-26,7%), «Chinchard (Akpala) fumé» (-4,6%), «Saumon (Saloumon) fumé» (-14,2%) et «Sardinelles fumées (Adiadiô)» (-7,9%).

Dans le même temps, les postes «Légumes frais en feuilles» et «Tubercules et plantain» ont enregistré une hausse respective de 20,3% et 5,9%. Par ailleurs, la fonction de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» a enregistré une hausse de 0,1% en relation avec l'augmentation de 1,5% des prix du poste «Combustibles solides et autres». Entre autres produits contribuant à cette hausse, on peut citer : «Adémè» (+79,7%), «Igname» (+6,9%), «Maïs séché en



grains crus vendu au grand bol» (+3,0%) et «Oignon frais rond» (+16,2%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une baisse de 0,1% contre une hausse de 0,2% le mois précédent. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu une baisse de 0,4% contre une stabilité au mois de juin 2013, soulignent les chiffres statistiques. L'analyse suivant l'état des produits révèle qu'en dehors de l'inflation sous-jacente, la régression du niveau général des prix est imputable à la diminution de 1,6% des prix des produits frais. Suivant la durabilité, cette régression est due principalement à la diminution de 1,0% des prix des biens non durables. S'agissant des secteurs de production, la baisse du niveau général des prix s'explique par la diminution des prix des produits des secteurs secondaire et primaire qui ont enregistré respectivement une baisse de 0,6% et 2,0%.

Le niveau des prix du mois de juillet 2013, comparé à celui du mois d'avril 2013 (évolution trimestrielle) a connu une baisse de 0,3% en liaison avec la diminution de 1,1% des prix des produits de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées». Pour ce qui est des nomenclatures secondaires, cette baisse trimestrielle s'explique au niveau des secteurs de

production par la régression de 0,8% des prix des produits du secteur secondaire. Quand on observe l'état des produits, cette baisse trimestrielle est due à la diminution de 3,2% des prix des produits frais. Pour ce qui est de la durabilité des produits, cette baisse provient de la diminution de 1,2% des prix des produits non durables.

Parrapport à juillet 2012 (glissement annuel), le niveau général des prix a enregistré une augmentation de 1,4%, due à la hausse des prix des produits des fonctions de consommation «Restaurant et Hôtels» (+4,4%) et «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+4,4%). En ce qui concerne les nomenclatures secondaires, cette hausse annuelle s'explique au niveau de la durabilité des produits par la progression de 1,0% des biens non durables. Au niveau de la provenance, cette hausse annuelle est l'effet de l'augmentation de 1,3% et de 2,3% respectivement des prix des produits locaux et importés. Pour les secteurs de production, cette hausse provient de la progression de 1,8% des prix des produits du secteur secondaire.

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 2,8% contre 2,9% en juin et mai 2013, 3,0% en avril 2013 et 2,9% en mars 2013. En avril 2013, ce taux était de 2,5% dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

Pour une relance effective de la filière

Plaidoyer pour le centre de recherche cotonnière agonisant de Kolokopé

Des bâtiments à l'allure décrépite, dont la réhabilitation ne semble pas encore inscrite à l'agenda des autorités compétentes, un groupe électrogène à la voix cassée – appelée à la rescousse d'une panne récurrente d'électricité – qui ploie sous le poids de plusieurs années d'âge, des voies d'accès à la latérite rongée par des eaux pluviales... voilà autant de traits qui caractérisent le célèbre Centre de recherche agronomique/Savane humide (CRASH) de Kolokopé, à une quinzaine de kilomètres à l'est d'Anié, investi mercredi par une horde de journalistes dans le cadre des journées d'information sur la filière coton au Togo organisées par la Nouvelle société cotonnière du

années des recherches sur des variétés de souches de coton, dont la STAM (Station Anié-Mono) prisee aujourd'hui au Bénin, au Mali et au Sénégal entre autres, ainsi que plusieurs dizaines de variétés de génotypes d'Afrique et d'Europe. Une fois la souche cultivée, il revient à la société cotonnière de l'expérimenter sur ses périmètres et auprès de producteurs-partenaires pour s'assurer de son rendement. Et d'en multiplier les graines sur un nombre de campagnes aux fins de leur utilisation par l'ensemble des producteurs.

A ce jour, après les STAM 18A, 59A, 45 et 279-1 notamment, le centre de Kolokopé en est à la STAM 129A, en utilisation depuis la

à la société cotonnière qui, en sus, fait face cette année à une sécheresse. Au-delà de la STAM 129A, sa version améliorée, la STAM 190, est en attente de sa validation par un conseil scientifique. Entre autres acquis, le Centre en est arrivé à cultiver des variétés précoces sélectionnées adaptées aux changements climatiques portant le cycle de production à 103 jours après semis, soit une réduction de 30 jours.

Pour une relance efficace de la culture cotonnière, les enjeux de la recherche se résument à une amélioration de la productivité aux champs, à l'usine et à la fourniture d'un coton compétitif sur le marché international, indique le Centre. Cela



Sur la cour du centre de recherche cotonnière de Kolokopé

Togo (Nsct). Depuis une semaine, l'équipe de cinq chercheurs, en charge d'autant de domaines – agronomie, génétique, agroéconomie... –, manque en plus d'eau potable. Et pourtant, «Kolokopé est ciblé comme centre d'excellence», explique aux journalistes le Dr Kokou Kintché, chef section Agronomie.

«Le Togo est très bien placé en ce qui concerne la recherche agronomique», insiste le Dr Kintché. Sur un site de près de 500 hectares, le Centre conduit depuis plusieurs

campagne cotonnière 2000. Son rendement attendu est de 2,5 à 3 tonnes à l'hectare, soit le quintuple d'une variété antérieure qui est la MONO. Elle devrait logiquement porter la production du Togo à plus de 300 000 tonnes de coton-graine sur une emblavure de 110 000 hectares prévue cette campagne si les itinéraires techniques étaient respectés par les producteurs, et que la lutte contre les ravageurs du cotonnier était efficacement maîtrisée. «Ce qui demeure notre grande préoccupation», affirme-t-on

s'entend la création de variétés performantes répondant aux exigences des acteurs, la proposition de programmes de traitement adéquats, et de techniques culturales plus innovantes, basées sur la fertilisation minérale. Reste à y mettre les moyens, plaide l'équipe de Kolokopé.

Il manque au Centre des tracteurs, ce qui rend difficile le labour des parcelles d'essais. Les missions de terrain se révèlent impossibles par un matériel roulant datant de plus de 16 ans. Le site est traversé par un réseau haute tension, sauf à l'alimenter. Il est supposé être doté d'une chambre froide pour la conservation des souches, ce qui n'est pas le cas non plus. Le budget de recherche – assuré par la défunte Société togolaise de coton (Sotoco), puis par la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct) – est passé de 150 millions de francs Cfa en 2000 au néant en 2006. Il a repris timidement par la suite. Sur les 15 millions de francs prévus sur le budget public cette année, seul l'équivalent de deux mois a été versé à ce jour. La Nsct en est à un versement de 50 millions de francs sur 60 millions de prévus. «Si la recherche était entièrement confiée à l'Etat, qu'est-ce que cela allait donner?», s'est interrogé le Dr Kokou Kintché au terme d'une présentation de la situation du centre de Kolokopé dont, affirme-t-il, «les nobles acquis ont été vulgarisés au niveau national et dans la sous région ouest africaine».

Outre Kolokopé, le Togo dispose de quatre autres centres de recherche qui sont Tantigou dans les Savanes, Kabou dans la Kara, Babamé dans la Centrale et Amoutchou dans les Plateaux.

Qu'est-ce qui fait courir l'ex-Dg de SE2M sous mandat d'arrêt ?

Condamné à payer plusieurs milliards à l'Etat togolais, Jacques Dupuydauby cherche une échappatoire

Condamné en septembre 2011, pour s'être rendu coupable de détournement à son profit des sommes considérables entre 2005 et 2009, des sociétés SE2M et SE3M, le franco-espagnol Jacques Dupuydauby revient au devant de la scène, en instrumentalisant la justice française avec une plainte déposée pour extorsions de fonds de la part des autorités togolaises.

L'on se souvient que Jacques Dupuydauby avait pris la fuite du Togo dans des conditions humiliantes immédiatement après que la justice civile togolaise eut reconnu qu'il avait détourné la propriété des sociétés togolaises SE2M et SE3M. Ces sociétés étaient concessionnaires de l'activité de manutention de marchandises au Port de Lomé. Elles appartenaient au groupe Boloré, une société de droit espagnol dont Jacques Dupuydauby était le mandataire.

L'ex-Dg du groupe Progossa avait donc été jugé en son absence par la chambre correctionnelle du Tribunal de première instance de première classe de Lomé qui l'avait reconnu coupable de plusieurs chefs d'accusations, notamment, d'une part, sur l'action publique, de délits de faux, complicité de faux et d'usage de faux, de délits d'abus de confiance, de délits d'escroqueries et des délits de fraude



Jacques Dupuydauby

fiscale, de complicité de fraude fiscale, de destruction volontaire et de groupement de malfaiteurs et, d'autre part, sur l'action civile, condamné Jacques Dupuydauby et les autres prévenus à savoir : Vianey

Dupuydauby, Christian Broutin, Lionnel Ganne et Antoine Boudoux

Hautefeuille, à payer près de 12 milliards de francs Cfa à titre d'impôts et taxes et 20 milliards francs Cfa à titre de dommages intérêts en

réparation des divers préjudices causés et à diverses peines de prison et d'amendes.

Mais courant 2011, avec la complicité de son conseil Me Mignard, il contacte les autorités togolaises pour proposer une solution non contentieuse à sa situation. En clair, il négociait au profit de son client, le versement d'une forte somme d'argent et le retrait de sa condamnation, sous la menace de prétendues actions devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et la Cour d'arbitrage de l'Ohada du fait de son «éviction» du Port de Lomé, auxquelles il offre de renoncer.

Face à cette tentative de chantage, accompagnée d'une campagne de presse calomnieuse et outrageante destinée à faire céder les autorités

togolaises, l'Etat togolais portait plainte notamment du chef de chantage, entre les mains du Procureur de la République du Tribunal de Lomé.

Acculé, Jacques Dupuydauby choisit alors la surenchère. Le 13 avril 2012, il dépose plainte auprès du Doyen des Juges d'instruction de Paris du chef d'extorsion de fonds : il aurait été contraint de remettre des fonds à des représentants politiques togolais pour continuer d'exercer ses activités au Togo.

Jacques Dupuydauby, avec un dossier aussi lourd de préjudices causés à l'Etat togolais, de combines pour escroquer les sociétés SE2M et SE3M et de malversations financières n'a d'autres issues que de jouer à la victime. Surtout qu'un mandat international lui est collé pour répondre de ses actes devant les tribunaux togolais.

FOOTBALL/

Tottenham : Emmanuel Adebayor écarté du groupe professionnel

Non désiré par André Villas-Boas, Emmanuel Adebayor est poussé vers la sortie par Tottenham qui compte encore s'attacher les services d'un attaquant avant la fin du mercato. Mais à deux ans de la fin de contrat, le Togolais compte rester chez les Spurs où il touche près de 200 000 euros par semaines.

Après avoir assisté aux funérailles de son frère Peter Adebayor, l'ancien Messin et Monégasque s'entraînera à l'écart du groupe professionnel, de retour de Tbilissi (Géorgie) en barrage aller de la Ligue Europa, hier jeudi. Malgré des relations détériorées avec son entraîneur, il serait bien décidé à rester, en dépit de l'intérêt du Besiktas qu'il a snobé.

Besiktas : juste une question de temps ?

Avant de se décider, peut-être attend-il de savoir si Besiktas participera ou non à une compétition européenne la saison prochaine. Pour jouer l'Europa League, les Aigles Noirs doivent sortir vainqueurs de leur barrage face à Tromsø. Ils peuvent également rêver de Ligue des champions puisque le TAS (Tribunal arbitral du



sport) doit rendre son verdict le 28 août dans le scandale des matches truqués de Fenerbahçe. Si les Canaris sont suspendus, le Besiktas récupérerait leur place.

En attendant, le Togolais ne joue pas. Il ne faisait pas partie du groupe convoqué par Villas-Boas pour affronter Crystal Palace (1-0), samedi. Il n'était pas non plus

retenu dans le groupe londonien amené à défier le Dinamo Tbilissi, jeudi, en barrage de l'Europa League.

COUPE DU MONDE 2014

Valcke satisfait de sa visite au Brésil

Après avoir constaté l'avancée des travaux sur différents stades qui accueilleront la Coupe du Monde de la FIFA Brésil 2014™, le Secrétaire Général de la FIFA Jérôme Valcke a convoqué les médias, 21 août à Rio de Janeiro, pour partager ses impressions sur plusieurs sujets.

À propos de stades visités

"L'Arena de São Paulo n'est pas un stade de Coupe du Monde : c'est le stade des Corinthians, qui accueillera des rencontres de la Coupe du Monde. C'est une enceinte magnifique. On a l'impression que tout a été pensé pour les spectateurs. Ce stade a été construit spécifiquement pour le football. A Curitiba, le problème des délais a

été résolu à partir du moment où nous avons décidé de reporter la construction du toit rétractable après la compétition, en accord avec le club. Le stade de Curitiba est excellent du point de vue des transports. A Manaus, le calendrier des rencontres a déjà été défini et c'est un point important. Quatre matches y seront disputés. J'ai été très agréablement surpris par un programme en lien avec la Coupe du Monde, Amazonas Bilingue, qui aide les enfants à apprendre l'anglais. Cela ne me dérange pas qu'on dise que nous ne nous occupons que des stades. Il est certain qu'il n'y aura pas de Coupe du Monde sans stades. Sans moteur, aucune voiture n'avancera. Mais nous disons souvent que le football n'est pas qu'un

sport. C'est beaucoup plus que ça. N'oublions pas les nombreuses initiatives mises en place à l'image d'Amazonas Bilingue. Certains stades abritent une école, un hôpital ou une clinique. Beaucoup de programmes ont été lancés en conséquence directe de la Coupe du Monde. Sans parler des travaux de rénovation urbaine en lien avec la construction des stades."

À propos de la chaleur pendant les rencontres

"On a déjà assisté à des matches dans des conditions de chaleur beaucoup plus difficiles qu'à Manaus. Le Brésil est un pays où les températures peuvent aller de 0° à Porto Alegre jusqu'à 25° à Manaus dans la même journée. Le calendrier a été défini conformé-

ment aux recommandations des experts médicaux, en tenant compte la région où auront lieu les rencontres. La chaleur n'empêche pas de jouer à Manaus en juin ou en juillet. En France, en Espagne ou en Italie, les équipes recommencent à jouer en juillet et en août, au plus fort de l'été. On a mesuré des températures supérieures à 36° cet été en Europe. La plupart des joueurs ont l'habitude. Si les joueurs ont besoin de s'hydrater, l'arbitre aura la possibilité de suspendre la partie à deux ou trois reprises. Nous devons encore nous entretenir à ce sujet. Mais les arbitres auront cette marge de manœuvre. Le plus important pour nous est la santé des joueurs et des spectateurs."

ATHLETISME

Usain Bolt et la Jamaïque privés de JO ?

Selon The Telegraph, l'agence mondiale anti-dopage pourrait suspendre la Jamaïque des grandes compétitions internationales dont les Jeux Olympiques. En cause? Son programme anti-dopage.

Cancre de la lutte anti-dopage, la Jamaïque pourrait très rapidement être rattrapée par les autorités internationales. Selon The Telegraph, la passivité de l'île caribéenne en la matière pourrait être sanctionnée. Le quotidien britannique explique que l'Agence mondiale anti-dopage a menacé mercredi d'exclure purement et simplement la Jamaïque des principales compétitions internationales dont les Jeux Olympiques. En cause, le programme anti-dopage jamaïcain inadéquat à la charte de l'AMA.

L'ex-directrice exécutive de la Commission antidopage jamaïcaine, Renee Anne Shirley, a déclaré, dans les pages de Sports Illustrated que l'organisme avait éprouvé de nombreux problèmes "préoccupants" pendant qu'elle était en poste et a

confié qu'un seul test antidopage avait été réalisé à l'extérieur des sites de compétition entre février 2012 et le début des Jeux de Londres cinq mois plus tard. Le directeur général de l'AMA David Howman précise ainsi dans The Telegraph : "Si rien ne se passe, nous pouvons demander à notre conseil de déclarer l'un de nos signataires non-conformes et cela aura des répercussions quant à savoir si les équipes de ce pays seraient admis dans divers événements."

En 2012, seuls 106 contrôles antidopage ont été réalisés en Jamaïque. Un nombre ridiculement petit si l'on compare celui-ci aux 4051 réalisés aux Etats Unis, aux 15 854 en Russie, aux 10 066 en Chine, aux 8077 en Allemagne. On découvre ainsi que la Jamaïque pratique à peu



près le même nombre de contrôle que Malte et que la Slovénie et moins que l'Iran ou que l'Islande. Le 14 juillet dernier, cinq athlètes jamaïcains, dont Asafa Powell, ont

été contrôlés positifs au cours des sélections nationales. La Jamaïque va devoir se ressaisir sous peine de mettre en péril l'avenir de tous ses athlètes.

FOOTBALL/

L'entraîneur des Eperviers Didier Six fait volte-face

L'entraîneur de l'équipe nationale togolaise (les Eperviers), Didier Six, qui avait annoncé sa démission sur une radio locale, est revenu à de meilleurs sentiments en décidant de continuer avec les Eperviers, a-t-on appris mercredi de sources officielles.

Selon le président de la Fédération togolaise de football, Gabriel Améyi, Six va reprendre sa mission avec les Eperviers du moins jusqu'au prochain match des éliminatoires du Mondial 2014 contre la RD Congo à Lomé. Le contrat que Six a signé avec la FTF court jusqu'en janvier 2014.

Cette volte-face de Didier Six est la conséquence des discussions entamées depuis lundi passé entre lui et le président de la FTF sur son avenir. Le technicien français a accepté de rester à son poste tout en exigeant que ses arriérés de salaire ainsi que ses frais de prospection et autres frais parallèles engagés dans le cadre de sa mission lui soient réglés.

TENNIS/

Sharapova déclare forfait

"Maria nous a informés qu'il ne lui sera pas possible de prendre part à l'US Open cette année en raison d'une bursite (inflammation) à l'épaule droite", indique le directeur du tournoi David Brewer à propos de la gagnante de l'édition 2006 de Flushing Meadows. Les organisateurs ont précisé que la Polonaise Agnieszka Radwanska devenait du coup tête de série N.3 du tournoi, la Russe Anastasia Pavlyuchenkova passant du statut de non tête de série à N. 32.

Sharapova vit un drôle d'été. Elle a mis fin la semaine dernière à sa collaboration avec Jimmy Connors, après seulement un mois et un tournoi (celui de Cincinnati, où la Russe avait été éliminée dès son entrée en lice). La Russe de 26 ans s'était séparée en juillet de Thomas Hogstedt, son entraîneur depuis 2010. Depuis sa finale perdue à Roland-Garros face à Serena Williams, début juin, Sharapova n'a remporté qu'un match en deux tournois (1er tour de Wimbledon).



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Collaboration UNFPA –Togo

Le 6ème programme de coopération en cours d'élaboration

Etonam Sossou

Le 5ème Programme de coopération entre le Gouvernement togolais et le Fond des Nations unies pour la population (UNFPA), arrive à son terme cette année 2013. Le processus d'élaboration du nouveau document de programme pays devant couvrir les cinq prochaines années (2014-2018) a démarré depuis octobre 2012 et se poursuit. C'est dans le cadre du lancement de ce document

programme (CPD) et de l'élaboration du Plan d'Action du Programme Pays (PAPP) qu'un atelier d'échange avec les différents partenaires d'exécution de ce programme, a eu lieu les 13 et 14 août 2013 à l'hôtel Ghis Palace à Avépozo dans la banlieue - est de Lomé. C'était en présence du Coordonnateur de l'Unité de Gestion et de Coopération Gouvernement-Système des Nations Unies représentant le Gouvernement togolais, M. Edgard

Abbékoué DOEVI et du Chargé de Bureau de l'UNFPA, M. Koffi Afelete VIDZRAKOU.

En organisant cet atelier d'échanges avec ses partenaires d'exécution, l'UNFPA Togo veut partager avec toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du programme, le contenu de ce 6ème programme devant régir sa coopération avec le gouvernement togolais pour les cinq prochaines années (2014 – 2018).

L'élaboration de ce document



dénommé Document de Programme Pays « CPD en anglais », a été un processus participatif conduit de septembre 2012 à février 2013 avec la partie nationale. C'est donc les grandes lignes de ce document présenté au Siège des Nations Unies à New – York en juin dernier qui a été présenté aux partenaires d'exécution de l'Agence les 13 et 14 août 2013.

La présentation du document (CPD) a été faite par Monsieur Koffi Afelete VIDZRAKOU, Chargé du Bureau de l'UNFPA. Celui – ci a expliqué le fondement de l'alignement du processus de programmation de l'UNFPA sur le cycle de planification nationale (Elaboration du DSRP puis de l'UNDAF) et précisé qu'il s'est également inspiré des documents de politiques sectorielles en l'occurrence le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et le Plan d'Action de la Conférence

Internationale sur la Population et le Développement (CIPD).

Ce document « CPD » qui prend en compte les priorités nationales, comporte 5 parties notamment l'analyse situationnelle qui permet d'identifier les domaines d'actions prioritaires du pays, les leçons tirées de la coopération passée et de l'évaluation finale de ce 5ème programme en cours, le contenu du nouveau programme proposé, sa gestion, son suivi – évaluation et le cadre des résultats et ressources.

Ce nouveau programme (2014 – 2018) proposé se concentre encore sur deux régions (Savanes et Maritime). Il se focalisera sur l'amélioration de l'accès universel des populations surtout des jeunes et des femmes aux services de santé sexuelle et de la reproduction, la promotion des droits en matière de la reproduction, la réduction de la mortalité maternelle et l'accélération des progrès au

regard du Plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il contribuera à la réalisation de cinq résultats dans les domaines de la santé maternelle et néonatale, la planification familiale, la santé sexuelle et reproductive et l'éducation à la sexualité chez les jeunes, l'égalité des sexes et droits en santé de la reproduction et la disponibilité et analyses des données démographiques.

Ayant pris connaissance de ce document, les différents partenaires présents à cet atelier d'échanges et de lancement, s'en sont servi pour élaborer le Plan d'Action du Programme Pays (PAPP), lequel sera finalisé en comité restreint et soumis à nouveau à la partie nationale pour sa validation.

Il est à préciser qu'en prélude à cet atelier de lancement du CPD, les partenaires ont procédé le lundi 12 août, à une revue des activités réalisées durant ce premier semestre 2013. Il s'est agi pour les partenaires d'exécution de l'UNFPA d'analyser le chemin parcouru, de renforcer les acquis et combler les insuffisances.

Les auto-écoles clandestines

Le souffre-douleur de la sécurité routière

Combien sont-ils, ces togolais qui meurent sur nos routes du fait de la mauvaise conduite automobile ? Nombreux sans doute, même s'il est difficile d'avoir des chiffres fiables à propos de cette race d'apprentis conducteurs qui désertent les auto-écoles agréées pour confier le destin de leurs futurs passagers aux mains inexpertes. A Lomé, des espaces comme les terrains de football ou les cours des établissements scolaires ne désemplissent pas de ces formations sur le tas des futurs conducteurs. Samedi dernier sur la cour de l'école primaire publique de Batomé par exemple, des voitures rivalisaient de prestance dans un petit périmètre, où de jeunes hommes et femmes s'exerçaient à la conduite automobile sous la surveillance de moniteurs installés au siège passager. « Je viens ici depuis quelques jours pour me recycler.



Togo, nous avons décidé de procéder à la sensibilisation». Il compte ainsi s'arrêter devant chaque auto suspecte, et parler poliment aux apprenants des conséquences éventuelles de leur acte et les conseiller de prendre attache avec une école agréée.

Ignorance

Une initiative qui a le don de décourager certains et de les ramener à de meilleurs sentiments. Jirh R., un jeune moniteur en

de l'apprenant car l'obtention du permis de conduire ne signifie pas maîtrise de la conduite ». Plus encore, relève-t-il, plusieurs auto-écoles ne disposent pas du matériel nécessaire pour assurer une formation adéquate. C'est le cas pour les permis de catégories C et D. Avant de poursuivre après un ultime ordre à un apprenant qu'il coache pour le compte de l'Auto-école qui l'emploie. « Les moniteurs sont parfois obligés de rentrer dans les danses parce que leurs salaires sont souvent insignifiants et doivent joindre les deux bouts ».

Un avis que ne partage pas Jean-Luc A., un autre moniteur titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de la conduite pour qui « l'apprentissage clandestin dessert forcément les écoles agréées qui voient ainsi les élèves leur échapper. Mais il reste un espoir, c'est que désormais, tout candidat au permis de conduire doit passer par une école. C'est un pas mais nous prions les autorités de se pencher sur ce problème qui va en s'agrandissant ».

Depuis janvier 2011, le Togo a adopté le permis de conduire numérisé, un document plus sûr et anti-fraude. Les automobilistes pourront dorénavant obtenir le renouvellement de leur permis contre paiement de 15.000 FCFA ; une somme que les syndicats des transporteurs routiers du Togo jugent trop élevés souhaitant un prix tournant autour de 5000 francs. L'ancien permis analogique la faiblesse d'être falsifié facilement et les faussaires ne font que remplacer les photos.



J'ai été à une auto-école par le passé, mais comme je viens d'avoir une nouvelle voiture, je suis venu avec un ami afin qu'il m'aide à mieux maîtriser le gabarit de ma Toyota Yaris ainsi que les options qu'elle contient », lâche une jeune dame avant de reprendre le volant.

Un autre jeune confie : « Je viens apprendre à conduire avec mon frère. C'est plus relax et c'est moins coûteux pour moi ». Moins coûteux peut-être, mais sont-ils au courant des risques qu'ils prennent ainsi ?

Roger B., propriétaire d'auto-école pense que non. « Beaucoup ignorent le risque qu'ils courent en se formant ainsi clandestinement. C'est pourquoi au syndicat national des exploitants d'auto-écoles du

service dans une école située au quartier Aménopé, pense aussi que cette sensibilisation doit s'accroître. Car « il y a beaucoup qui sont dans l'ignorance. Ils ont besoin de permis de conduire et pensent directement à un ami de la famille ou à une connaissance alors qu'ils peuvent s'inscrire dans une école et suivre un cursus assorti d'une bonne connaissance du code de la route, ce qu'ils n'apprennent pas toujours dans la clandestinité ».

Un sentiment que ne partagent pourtant pas d'autres moniteurs. Au rang desquels Cyril L. rencontré à Atikoumé, qui estime qu'il « faut d'abord savoir que la conduite accompagnée existe même en Europe. Elle a pour but d'accompagner les premiers pas

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1178 DE LOTO BENZ DU 14 AOÛT 2013

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons ce mercredi 21 Août 2013, pour le tirage de LOTO BENZ qui porte le N°1179.

Comme de coutume, de nombreux gros lots ont été gagnés lors du dernier tirage de LOTO BENZ. **KARA, SOKODE, BADOU, TABLIGBO, ADETE, KPALIME et LOME** sont les villes où nos parieurs ont eu le bonheur de remporter des gros lots

Les points de vente 7304, 1208 et 2103 basés respectivement à **KARA, SOKODE et BADOU** ont enregistré chacun un lot de **500.000F CFA**.

Les villes de **TABLIGBO et de KPALIME** se sont démarquées par un lot de **750.000F CFA** et un gros lot de **1.000.000F CFA** gagnés respectivement auprès des opérateurs **3940 et 7204**.

A ADETE, les points de vente 4104, 4108 et 4103 ont resencé, un lot de **500.000F CFA**, un lot de **750.000F CFA** et un gros lot de **1.000.000F CFA**.

LOME, la capitale n'est pas en reste avec un lot de 500.000F CFA et deux lots de 750.000F CFA, répertoriés auprès des opérateurs 7081, 7936 et 8631.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS ! BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1179 de LOTO BENZ du mercredi 21 AOÛT 2013

Numéro de base

74

13

76

02

48